dernier jour il avait droit à une part des bénéfices qu'il avait contribué à former. Tout n'était pas mauvais dans le passé, mais, quelles que soient les causes du changement, il faut bien admettre que les institutions anciennes n'étaient pas coupables avec le développement de l'humanité, puisqu'elles ont disparu presque partout, et que leurs vestiges se retrouvent seulement chez les peuples qui sont avec raison regrettés comme les moins avancés dans la civilisation.

L'esclavage lui-même a eu sa raison d'être, il a peut-être réalisé un progrès sur les mœurs des hommes primitifs, qui, vainqueurs tuaient impitoyablement les ennemis, mais s'il est vrai que l'esclave antique fut, comme on l'entend dire parfois, plus heureux que l'ouvrier d'aujourd'hui, celui qu'on appelle le serf de l'industrie? Qui, quand les esclaves étaient en petit nombre, difficiles à recruter, comme en Grèce à une certaine époque, la conduite des propriétaires à leur égard devait être douce, et il est probable que l'esclave vieilli au service d'un maître pouvait alors tirer son existence dans une quiétude relative. Mais quand la conquête fournissait abondamment les esclaves aux vainqueurs, comme jadis aux Romains, tout porte à croire, l'histoire d'ailleurs le confirme, qu'ils supportaient les plus durs traitements, et qu'ils se vieillissaient plutôt au service de maîtres peu sensibles. Lorsque sous la Rome impériale les esclaves par leur nombre même se firent une place dans la société, la question sociale s'y montra sous l'aspect le plus menaçant: le peuple, vieillards et hommes mûrs, ne pouvant plus vivre que des largesses des grands ou des empereurs, Rome disparut étouffée sous les besoins croissants impossibles à satisfaire.

A suivre. E. BÉJIN.

Dernière Heure

SERAIT-CE PADLEWSKI?

Berlin, 4 mars. — La *Vossische* annonce qu'un russe du nom de Frinck, qui habitait Friedrichsagen, près de Berlin, vient d'être arrêté dans cette localité sous l'inculpation d'avoir assassiné le général Selivertoff.

Les Elections des Délégués mineurs

Election de ballottage du 1er mars 1891

Mines d'Anzin. — Fosse Thiers, commune de Bruay. — Résultats proclamés par le bureau:

Inscrits : 345. — Votants : 127.

M. Léon Hyolle, . . . 72 voix Ele.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Nous apprenons avec vive satisfaction que M. Herbecq, député d'Avesnes, malade depuis une quinzaine de jours va beaucoup mieux et que le médecin espère qu'il pourra bientôt prendre part aux travaux de la Chambre des Députés.

Nous faisons des vœux pour que le rétablissement de M. Herbecq soit aussi rapide et aussi complet que possible.

Les colis postaux. — Le conseil d'Etat vient de juger que les réclamations relatives aux colis postaux doivent être portées non devant les conseils de préfecture, mais devant le ministre du commerce.

Cette décision tranche une question qui a été vivement controversée.

Les conseils de préfecture se déclarant les uns compétents pour statuer, les autres incompétents.

L'arrêt du conseil d'Etat fixe la jurisprudence.

Récompenses honorifiques. — Le *Journal Officiel* publie la liste des médailles d'honneur décernées pour dévouement. Voici celles qui intéressent notre région :

Médaille d'or, 2e classe, à M. Bonte Gustave et Deranoy Charles, sergents des sapeurs-pompiers à Armentières ; à M. Moffe Auguste, sergent-major des pompiers à Valenciennes ; à M. Lemaire Jules, sergent-fourrier commandant par intérim la subdivision des pompiers de Solesmes, qui se sont distingués à de nombreux incendies.

Médaille d'argent, 1re classe, à Mme Hervet, née Guy Elise, demeurant à Calais, pour dévouement.

Médaille d'argent, 2e classe, à M. Delsandi, mécanicien; à M. Ernest Meanes, d'Hautmont, pour, comme président, *dits* : M. Davaine, 38 ans, comme vice-président de l'arrondissement de Valenciennes, *dit* : M. Auguste Potié, d'Hanbourdin, 36 voix, comme secrétaire-adjoint, *dit* : M. Alfred Brébant, candidat à la vice-présidence, 36 voix et M. Georges Pasquesone, candidat secrétaire-adjoint, 218 voix.

Le recensement. — *Le Journal officiel* publie le décret du Président de la République concernant le recensement :

Art. 1er. — Il sera procédé, le 12 du mois d'avril, au dénombrement de la population par les soins des maires.

Art. 2. — Ne comperont pas dans le chiffre de la population : savoir : les hôtels de l'ambassade de France à Rome, les hôtels des organisations municipales des colonies françaises.

Etats de troupes de terre et de mer. — Maisons centrales de force et de correction. — *Maisons d'éducation* correctionnelle et colonies agricoles des mineurs détenus. — Maisons détenues de justice et de correction. — Dépôts de mendicité. — *Asiles d'aliénés.* — Hospices. — Hôpitaux civils et militaires. — Ecoles spéciales. — Séminaires. — Maisons d'éducation et écoles avec pensionnat. — Communautés religieuses. — *Bâtiments à la suite* des Ambassades étrangères à la commune, et hôtels aux chambres municipales de travaux public.

Personnel administratif. — Contrôleurs des contributions directes : M. Jeannin à Tourcoing, en remplacement de M. Gobert, retraité ; M. Gerbet, en remplacement de M. Jeannin, à Cambrai. — Receveurs des contributions indirectes : M. Gérard, à Cambrai, en remplacement de M. Gobert, retraité ; M. Sévestre, en remplacement de M. Gérard, à Cambrai ; M. Gérard, à Cambrai, en remplacement de M. Sévestre, à Cambrai ; M. Gobert, à Cambrai, en remplacement de M. Gérard, à Cambrai.

Nouvelles militaires. — M. Emile Marchand, sergent-major, est nommé, à dater, vet-de-gardes, à l'école militaire de l'artillerie et du génie.

Les Criminels

DE RONCHIN, D'ASCQ ET DE MERLIMONT

Hier, M. le juge d'instruction Legrand, a interrogé de nouveau Duthilleul, spécialement sur les vols de Ronchin, pour éclaircir quelques points de détail.

Au cours du Journal qu'il a fait mardi à l'Abbaye de Loos, M. Legrand a reçu la déposition d'un détenu qui accuse Duthilleul d'avoir commis un vol qualifiable, il y a quelques années en 1883, dans le département de la Somme, il aurait mis un homme à coups de hache. Le Parquet a commencé aussitôt les recherches pour reconnaître le bien-fondé de cette accusation. Comme le détenu n'a pu préciser l'endroit, une commission rogatoire a été adressée à tous les Parquets de ce département.

D'un autre côté, M. le juge d'instruction vient de relever un nouveau vol à la charge de Duthilleul seul. Le 23 juin 1880, il a volé chez le curé de Le Mesnil, une somme de 350 francs.

La société et notamment les personnes âgées vivant seules dans la région doivent éprouver un véritable soulagement de se savoir à l'abri de ces gens de sinistres gredins.

Chronique locale

ROUBAIX

Ligue de concentration républicaine. — Les membres de la Ligue sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu ce soir, jeudi 5 mars, à huit heures et demie, au local ordinaire, auberge du Pays.

Réunion de Commissions. — Les sixième et première commissions se réuniront demain jeudi à cinq heures et demie du soir à la Mairie pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. Société de gymnastique la « Roubaisienne », nouveau local ; 2. Avertisseurs d'incendie ; 3. Assurances des pompiers ; 4. Festival en 1891 ; 5. Vin à longue portée.

Les Vols de laines

Importante capture

Un important vol de laine a été commis dans la nuit de lundi à mardi au préjudice mécanique de MM. Delannoy-Destombes.

Nos lecteurs savent que ce n'est pas le premier méfait de ce genre qui se commet et jusqu'à ce jour, ils étaient restés impunis.

Heureusement, aujourd'hui il n'en sera pas ainsi.

Chez MM. Delannoy et Destombes, les voleurs ont dérobé deux sacs de laine d'une valeur de 1200 fr. etun troisième sac avait été éventré dans les ateliers et n'a pas dû passer par le tour de rapine.

MM. Delannoy-Destombes, désireux de rentrer en possession de la matière volée avaient promis une prime de 100 fr. à celui qui retrouverait la marchandise.

Aussi nos agents de sûreté se sont mis activement à la recherche des malfaiteurs et hier vers 6 heures, les agents Huyghe et Calonne assistés de Débaque, après une enquête minutieuse parvinrent à retrouver la marchandise et les voleurs.

Ceux-ci sont les nommés Poulain, âgé de 22 ans, Durlain, 26 ans, et Vancoumbenck, âgé de 22 ans. La quatrième a réussi à prendre la fuite en sautant par une fenêtre.

Les laines volées se trouvaient cachées dans une maison située dans le quartier du Pile et non loin de la gare de Roubaix Wattrelos. C'est là que les voleurs ont été arrêtés.

Nous ne pouvons que féliciter les agents Calonne, Huyghe et Débaque de leur diligence à découvrir les coupables.

L'accident de la rue du Grand-Chemin — Nous apprenons que l'accident que nous avons relaté dans notre numéro du mercredi 4 mars, sous la rubrique citée ci-dessus, n'est nullement imputable au conducteur de la voiture de M. Ledercq-Duprez. A l'enquête on a décidé à qui incombe les responsabilités de cet accident.

Singulier amusement. — Mardi soir, vers sept heures et demie, le nommé Jules Fiévet, peintre, âgé de 21 ans, demeurant boulevard de Beaurepaire, était rue Jeanne Jacquard. Pour se distraire il insultait les passants ; l'un d'eux s'en plaignit à la police, et l'agent Plonjon conduisit l'ivrogne au dépôt du troisième arrondissement.

Mari peu comode. — Mardi soir vers dix heures, à la suite d'une discussion, le sieur Charles Petit, demeurant boulevard de Strasbourg, a porté des coups à sa femme.

Un rapport a été rédigé à sa charge.

Une arestation mouvementée. — Mardi matin, vers deux heures et demie, le nommé Jean-Baptiste Renard, âgé de 32 ans, garçon boucher, demeurant à Tourcoing, entrait à l'estaminet Deleporte, rue de la Halle et demandait une consommation.

Sur le refus du cabaretier, Renard entra dans une grande colère et menaça de tout briser si on ne lui donnait pas à boire ; il s'adressa ensuite aux consommateurs qui se trouvaient dans le cabaret et les insulta d'une façon grossière.

Après avoir tuellement sommé plusieurs fois l'ivrogne, de partir, M. Deleporte alla prévenir la police ; l'agent Vandenberghe arriva, mais il fut très mal reçu par Renard qui le renversa plusieurs fois. Pendant ce temps, un témoin de la scène alla chercher du renfort au poste central de police ; plusieurs agents arrivèrent et ce n'est pas sans peine qu'ils parvinrent à conduire Renard au dépôt de sûreté.

Don à la Bibliothèque. — MM. Homo et Lemaire ont fait don à la Bibliothèque publique de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, de sept carnets d'échantillons de tissus pour la saison d'hiver 1890.

La bibliothèque annexée de l'Ecole nationale des Arts industriels est ouverte tous les jours, de 10 à 12 heures, les dimanches et jours fériés exceptés.

Cercle militaire. — La conférence du Cercle militaire aura lieu demain vendredi à 8 heures du soir.

Le président engage tous les officiers à y assister.

Un vieil air

Au dair de la lune
Mon ami Pierrot,
Pour faire à sa brune
Se lève en **Congo**.

Un Marseillais en Scandale Victor Veissier.

TOURCOING

Deux coquins. — Nous avons relaté hier l'arrestation de deux filles, qui avaient commis de nombreux vols dans les magasins.

Hier, elles sont entées dans la voie des aveux et ont indiqué la provenance de leurs objets trouvés en leur possession.

Elles avaient commencé leurs exploits mardi matin, à dix heures, par le boulevard Gambetta, et ont ensuite opéré, contour de l'Eglise, Grande-Place, rues de Lille, Saint-Jacques, de Menin et Jolère.

Le nombre des commerçants chez qui les deux coquines ont commis des vols est de 43. Tous ont été retrouvés et convoqués dans le cabinet de M. le commissaire de police du 1er arrondissement, les volumes en bordeau de rire devant leurs victimes, qu'elles désignaient sous des termes peu flatteurs. Nous savions bien, ajoutaient-elles, qu'en venant à Tourcoing, nous aurions pris tout ce que nous voulions.

On reste néanmoins stupéfait en pensant que ces deux filles ont pu commettre autant de vols, et arriver à enlever sans être aperçues autant d'objets dont quelques-uns volumineux.

La collection est complète : plusieurs paires de bottines, des jupons, jerseys, camisoles, bas, pièces de rubans, savonnage huile parfumée, jusqu'à un tube de noyaux dérobé chez Mme D..., rue de Menin. Le tout représentant une valeur de 207 fr.

Les voleuses se nomment Eugénie Demeyer, 22 ans, et Marie Lelièvre, 20 ans, condamnée à 6 mois de prison à la suite de la révolte de l'hôpital St-Sauveur, et expulsée à la suite de sa condamnation. L'autre Louise Vandenberghe, 17 ans, est originaire de Lille, elle est mère d'un enfant de deux ans. Toutes deux demeurent à Roubaix au Cul de Four.

Elles seront transférées aujourd'hui à Lille.

Vol d'effets. — Le sieur Edouard F..., dit Bancale, domestique, à la ferme de Blanc Ballot, a pris la fuite le premier mars après avoir soustrait à un autre domestique, M. Jules Deporte, un veston et deux paires de bas.

M. le commissaire du deuxième arrondissement a dressé procès verbal.

L'incendie du Blanc-Four. — Dans l'incendie qui, il y a quelques jours, a détruit la maison occupée par Mme Ve Maret, cabaretière à l'*enseigne du « Coq chantant »*, au Blanc-Four, la cause de la société de gymnastique, qui avait son siège dans cet établissement fut enseveli sous les décombres.

Les recherches faites n'ont permis de retrouver qu'une somme de cinq francs, sur près de 400.

La société est très éprouvée par ce sinistre et ses membres nous prient d'adresser un appel à tous ceux qui s'intéressent au développement des sociétés de gymnastes.

Que les autres sociétés apportent également leur appui pour éviter la disparition d'une société en pleine prospérité.

Les répétitions auront lieu les mardis, jeudis et dimanches aux heures habituelles, chez M. Delcour dit au Blanc-Four.

Le bal de souscriptions est déposé chez M. Cyrille Holvoet, 174, rue du Brun-Pain.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles.

Mouvement de février 1891

	1890 Lots	Kil.	1891 Lots	Kil.
Soie.	5	393	405	
Laine peignée	730	1.482.889	1.181.461	
Laine filée.	798	275.422	280.753	
Blousses.	70	83.051	68.369	
Coton . .	106	71.254	91.092	
Totaux.	1708	1.913.159	1.633.800	

Expéditions et arrivages par voie ferrée :

Expédié par la Condition	331.760
Remis à divers	196.785
Arrivages directs p. v. ferrée	31.030
Total :	559.325

Conditionnements 4754 kg
Tirages 206 »
Décrassages et lavages 19 »

Le directeur intérimaire,
AR. CORMANT.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING

Séances des 1 et 2 Mars 1891.

Détail des opérations de la caisse mère et des succursales

Tourcoing.	192	Déposants dont 29 nouv.	45.341	»
Blan-Seau.	6	» »	1.650	»
Croix-Rouge.	10	» »	1.795	»
Halluin.	9	» »	810	»
Linselles	5	» »	1.205	»
Roncq.	17	» »	8.100	»
Bondues	3	» »	381	»
Bousbecque.	10	» »	3.410	»
Neuville.	1	» »	10	»
Mouveaux.	5	» »	1.005	»
Totaux.	258	29	64.355	»
Tourcoing.	98	remb. dont 11 soldés	32.321	78
Blanc-Seau.	1	» »	75	»
Croix-Rouge.	3	» »	18	55
Halluin.	10	» »	1.002	45
Linselles.	7	» »	657	18
Roncq.	6	» »	540	»
Bondues.	1	» »	225	»
Bousbecque.	5	» »	1.158	15
Neuville.	6	» »	172	50
Mouveaux.	1	» »	17	»
	138	32	36.489	31

Administrateurs du mois de Mars 1891 :

A Tourcoing : MM. Delmotte, président, MM. E. Destombes, G. Lefebvre, E. Leroux, pour la 2e quinzaine, MM. J. Duvouldouchy, J. Lamon, A. Sol. — Au Blanc-Seau : MM. Lemaire, Lepoutre. — Croix-Rouge : M. Honore. — A Halluin : M. Leuridan. — A Linselles : M. Bolin. — A Roncq : M. C. Couvreur. — A Bondues : M. Delfortrie. — A Bousbecque : M. D. Crop. — A Neuville : M. D. Mallet. — A Mouveaux : M. L. Pollet.

A cause de la Mi-Carême, il n'y sera pas de séance le lundi 9 mars.

Le Caissier,
L. LAMON.

WATTRELOS

Un vol. — Un vol a été commis au hameau du Plouy, chez le sieur Dubus, dans la nuit de dimanche à lundi.

Dix sacs de farine ont été enlevés ; les voleurs sont restés inconnus.

Les traudeurs. — Le 4 mars, le brigadier Joz et le préposé Dupont, de la brigade de Roubaix, en service sur le territoire de Wattrelos, ont arrêté le nommé Bédin, natif de Mons et d'Hautmont.

A cette de la Mi-Carême, il n'y sera pas de séance le lundi 9 mars.

Le Caissier,
L. LAMON.

WATTRELOS

Un vol. — Un vol a été commis au hameau du Plouy, chez le sieur Dubus, dans la nuit de dimanche à lundi.

Dix sacs de farine ont été enlevés ; les voleurs sont restés inconnus.

Les traudeurs. — Le 4 mars, le brigadier Joz et le préposé Dupont, de la brigade de Roubaix, en service sur le territoire de Wattrelos, ont arrêté le nommé Bédin, natif de Mons et d'Hautmont.

LILLE

LA FUGUE DE L'HOMME DES POSTES

Contrairement à ce qui nous avait été dit hier, François Botteau et sa concubine n'ont pas été arrêtés à Paris. C'est un jeune ouvrier en voyage de noces, qui a vu dit qui prise pour eux à la gare du Nord. Voici ce qui a été cause de cette erreur :

En recherchant les indices pouvant mettre sur la trace des fugitifs, la police apprit qu'un certain parti avec deux malles et un panier, immédiatement on informa sur le livret d'enregistrement des bagages si deux voyageurs, homme et femme, n'avaient pas de cette semblable.

On a pu trouver, que, précisément, les jeunes époux, qui ont été inquiétés, avaient fait enregistrer pour Paris deux malles et un panier, ce qui fait que M. le commissaire spécial de la gare du Nord fit aviser aussitôt par télégramme. Inutile d'ajouter que les deux personnes qu'on avait prises pour les fugitifs, n'avaient pas de quoi à faire commettre leur identité et ont été laissées immédiatement en liberté.

Quant à François Botteau et sa concubine, on présume qu'ils ont dû prendre la direction de Bruxelles par le train de 8 heures du matin. L'importance du détournement commis au préjudice de l'administration des postes est certaine ; elle comprend un trois fois chargées contenant 1150 francs. Pour s'emparer de ces valeurs Botteau a ouvert le sac d'Etaburrolle qu'il a emporté précédemment bien que mal. Avant son départ, il a payé quatre mois de loyer qu'il devait à son propriétaire et a dégagé du Mont-de-Piété quelques vêtements qu'il y trouvait.

Quoique le voleur, qui est âgé de 26 ans, soit né à Anvers, nous nous refusons à croire qu'il soit de la nationalité belge, les postes françaises ayant à sa disposition assez de citoyens français qui recherchent de l'occupation, pour ne pas devoir utiliser les services des étrangers. Ce serait scandaleux.

Personnage de marque. — Hier est arrivé à Lille, par le train de 4 heures 51, venant de Calais, M. Dau, conseiller général de France à Londres. M. Cau, qui est accompagné de son fils, est descendu au Grand-Hôtel.

Un pauvre fou. — Hier soir, vers sept heures et demie, on a amené au commissariat de la 1er arrondissement, le nommé Bergeron, âgé de 57 ans, menuisier, demeurant rue Saint-Etienne, 57, qui donnait les signes les plus évidents d'un dérangement cérébral. Le pauvre homme s'est présenté chez les agents comme photographe et voulait à toute fin leur offrir leurs portraits à tous.

En présence de M. le docteur Castiaux, qui avait été mandé pour l'examiner, il raconta qu'il faisait à cheval la route de Paris à Lille en deux heures et demie et qu'avec le même cheval, il faisait le trajet de Lille à Bruxelles aller et retour, en un quart d'heure.

En présence de cette divagation, M. le docteur Castiaux a délivré le certificat d'internement.

Accidents. — Mardi matin, vers sept heures, le cheval attelé à la voiture conduite par M. Auguste Debarge, 40 ans, domestique, rue Massena, 5, s'est abattu sur la Grand'-Place. Un des brancards s'est brisé et le conducteur projeté sur le sol. Relevé aussitôt M. Debarge a été transporté à la pharmacie Gobert, où il a été constaté qu'il avait les poignets fracturés et la tête meurtrie.

— Le même jour, vers 3 heures de l'après-midi, M. Marin Sarlipupia, charretier à l'usine de livres, demeurant cour Halley, est tombé de son haut-mal sur le pavé, au heurt d'une roues contre une borne. Il fut projeté tellement violemment sur le sol, qu'il fut relevé avec de fortes contusions à la tête, à la face à la poitrine (côte droit), et une côte fracturée, dont les fragments semblent avoir atteint les poumons.

M. le docteur Lebonde, qui lui a prodigué ses soins, a déclaré son état comme grave.

— A trois heures et demie, une voiture des « Vidanges inodores » a brisé un poteau indicateur à l'angle de la rue de la Barre et du Ramponeau.

— Vers cinq heures, le cheval attelé à la voiture de M. Boubert, épicier, rue Nationale, s'est abattu sur la Grand'Place, sans causer d'autre accident.

— Dans la soirée, un gamin, resté inconnu, ayant fait basculer une voiture dont les brancards étaient relevés, place Vieille-Comédie, ces derniers brisèrent le tibia de la jambe droite du jeune Charles Duchesne, 11 ans, demeurant cour Gambetta 3. Le jeune enfant a été transporté à l'hôpital de la Charité. Une enquête est ouverte.

— Hier matin, vers onze heures, M. Charles Banisart, 45 ans, charbonnier, demeurant à Marcq, a été renversé à l'angle des places St-Martin et du Lion d'Or, par le *vipert-car* faisant le service de la Grand'Place à la porte de Gand. Une roue du véhicule lui a passé sur les jambes et, par bonheur, ne lui a fait aucune blessure grave. Transporté à la pharmacie Gobert, il a reçu les premiers soins de M. le docteur Colas qui a constaté une forte contusion à la jambe droite et l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur. Une enquête a été ouverte par M. le commissaire de police du deuxième arrondissement.

— A midi, M. Edmond Hoez, 32 ans, ouvrier perceur à l'usine de Fives, demeurant rue Adolphe-Werquin, 8, a eu trois doigts écrasés entre un bâti et un engrenage. Après avoir reçu quelques soins, il a été admis à l'hôpital Saint-Sauveur où l'amputation de deux doigts a été jugée nécessaire.

— Vers six heures et demie du soir, le cheval attelé à la voiture de M. Bouchez, marchand de grains, demeurant à Anglas, s'est abattu rue Nationale. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Le feu. — Mardi matin, vers onze heures, deux gamins se sont amusés à faire du feu sur les remparts, près de la porte de Roubaix. A un moment donné, les bottes de fourrage ont pris le feu s'étendit sur une grande longueur, menaçant de se communiquer à une poudrière qui est près de la porte.

Le jeune propriétaire de la manufacture des tabacs, vint à passer et se précipita au milieu des flammes qu'il réussit à étouffer en les piétinant.

M. Gaston, archiviste de l'Etat-major, qui habite au-dessus de la porte de Roubaix, accourut aussi sur les lieux et fétiche vivement M. l'ingénieur de son sang-froid.

— Le même jour, vers six heures du soir, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Blanquart, épicier, rue Courmont, 21. Promptement éteint, il n'a pas causé d'accident.

— Hier, vers deux heures du soir, un autre feu de cheminée, qui a été éteint aussitôt, s'est déclaré chez M. Caullier, rue Jacquemars-Giélée, 70. Le feu s'est communiqué à la rue de Flandre s'est rendu sur les lieux, mais à son arrivée, tout était terminé, sans dégâts.

— Une heure plus tard, vers six heures un quart, c'est dans la rue Nationale, que le même fait se produisait, chez M. Frombentin-Fernandez. En quelques minutes, ce feu était éteint. Aucun dégât.

Les vols. — Gustave Descamps, 17 ans, employé chez M. Loisier, dentiste, rue St-Pierre St-Paul 13, et demeurant rue Ste-Catherine 27, s'est approprié des outils, des dents, et autres objets appartenant à son patron. Pour ce motif, il a été mis en état d'arrestation.

— Victor Warron, 46 ans, rempailleur de chaises, sans domicile, et Charles Verstraete, 35 ans, marchand de chiffons, rue de Malhouse 8, ont été arrêtés pour vol et recel de zinc enlevé des toits de l'ancienne fabrique Daxter, rue d'Avesnes.

— La police recherche un inconnu qui s'est introduit dans la chambre de M. Georges Bernière, rue de la Plaine 78 et y a dérobé des vêtements et des bijoux pour une somme de 70 francs environ.

Un mauvais chien. — Le chien de M. Henri Flot, journalier, demeurant rue de la Barre 43, a mordu à la jambe droite, le jeune Henri Prévost, âgé de 14 ans, demeurant rue des Trois-Mollettes, 31. La blessure est légère et le chien a été visité par M. Vitu, qui l'a reconnu sain.

LE NORD

VALENCIENNES

Tentative de suicide. — Hier, vers une heure et demie, des ouvriers occupés à charger un bateau, aperçurent une femme qui se jetait dans l'Escaut.

L'un d'eux se jeta à l'eau sans hésiter et repêcha la naufragée qui, loin de lui savoir gré de son dévouement, prétendait recommencer son plongeon.

Il faut dire que cette intéressante personne qui se nomme Mme Lepoivre, comptait sur ce second bain pour effacer les traces de nombreuses libations qu'elle avait faites avec l'argent de son ménage.

L'incendie de la porte du Quesnoy. — L'incendie arrêté est un terrassier employé au dépôt de la porte du Quesnoy, qui a été victime d'un accident sérieux. Il a été brûlé par le feu, il s'était enfermé sur la paille, lorsqu'il a été assailli par les flammes.

ETRANGE SUICIDE A CONDÉ

Dimanche matin, la sentinelle de garde à la poudrière a relevé la présence de celle-ci, le cadavre d'un jeune homme correctement vêtu et portant d'une somme de 45 fr. 35. Le jeune homme paraissait avoir été asphyxié en se tirant un coup de revolver en plein cœur. La mort a dû être instantanée. On n'a trouvé sur lui aucun papier permettant d'établir son identité, si ce n'est un billet conçu en ces termes :

« Je désirerais beaucoup être enterré de suite sans que l'on fasse des recherche ; la famille dont je suis porteur est destinée aux » frais. »

Le revolver dont il s'est servi, était tout neuf et a dû être acheté pour la circonstance.

Le corps de ce malheureux a été déposé à l'hôpital militaire, en attendant que l'autorité civile le fasse enterrer.

AVESNES

Fourmies. — *Incendie.* — Voici les détails que nous recevons sur l'incendie que nous avons signalé hier :

Mardi, vers huit heures du soir, un incendie s'est déclaré dans les combles d'une maison appartenant à M. Bernier, maître de la ville, et occupée par M. Reumont, horloger, située rue de Wignehies.

Vers dix heures du soir le feu était circonscrit. La cause de ce sinistre est encore indéterminée.

L'eau a encore fait défaut.

Il n'y a en heureusement aucun accident de personnes.

On remarquait sur le théâtre de l'incendie, M. Bernier, maire ; Gourry, premier adjoint ; Ruche, commissaire de police.

Le capitaine Baligant avait pris le commandement et la direction du sauvetage.

Les pertes sont évaluées à 2,500 fr. environ pour la maison. M. Reumont supporterait une perte de 10,000 francs, mobilier et marchandises.

Ces pertes sont couvertes par des assurances au *Phénix* et à la *France*.

Dénouement fatal. — On avait espéré un moment de sauver la jeune Octavie Tricot-leux, la triste victime de l'accident causé par le pétrole, le 21 février, dans la rue du Casino et dont nous avons parlé.

Mais la malheureuse jeune fille a succombé mardi, vers deux heures de l'après-midi, malgré les soins dévoués dont elle était entourée. Inutile de dépeindre le désespoir des parents qui n'avaient que cette unique enfant.

DUNKERQUE

L'ÉVASION DE BERGUES

Hier soir, après le train de sept heures, le soldat Laurent, un des prisonniers évadés de la caserne, a quitté Bergues sous bonne escorte et a été dirigé sur une compagnie de discipline stationnée à Zonnebeke, où il passera probablement devant le conseil de guerre pour violences envers la sentinelle.

Looberghe. — *Incendie.* — Un incendie, dont la cause est encore inconnue, a éclaté dimanche dernier dans un hangar dépendant de la propriété de M. Schmidt, sculpteur. Avant que les secours aient pu être organisés, les flammes avaient dévoré l'atelier qui contenait de nombreux moules et différents objets artistiques.

Les dégâts sont évalués à 2,250 francs. Il y a assurance.

PAS-DE-CALAIS

Réception à MM. Basly et Lamendin à Liévin

M. Basly, député et M. Lamendin secrétaire-général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, de retour de Paris, ont été mercredi après-midi l'objet d'une chaleureuse réception à leur arrivée à Liévin.

Un groupe important d'ouvriers mineurs s'est porté à leur rencontre, tambours et drapeaux en tête. Après avoir traversé les principales rues de la ville, le cortège s'est rendu dans le salon de M. Viseux-Marteau, où deux superbes bouquets ont été offerts à MM. Basly et Lamendin.

Devant environ huit cents personnes une conférence fut faite.

M. Basly, après avoir remercié les électeurs de Liévin de l'éclatante majorité qu'ils lui ont accordé au scrutin du 22 février, félicite d'une façon toute particulière les ouvriers mineurs qui ont pris une part active à sa candidature, il est née, il n'oubliera pas qu'il est en grande partie leur fils et étudiera sérieusement toutes les questions les intéressant.

L'orateur rappelle sa collaboration à la Loi sur les délégués mineurs, qui est appelée à rendre de grands services, en diminuant les accidents et en prévenant les grèves. Une section sera validée, de reprendre son ancien projet de loi concernant l'institution de caisses de secours et de retraites sous le contrôle et la garantie directe de l'Etat.

Il termine en disant qu'il saura reconnaître qu'il n'est pas seulement l'élu des mineurs, mais aussi celui des ouvriers et des commerçants de la première circonscription d'arrondissement de Béthune et qu'en toutes circonstances, il défendra les intérêts de cent-et-tout en travaillant à la prospérité du département du Pas-de-Calais, de la France et de la République. (Cris : Vive Basly ! et applaudissements).

M. Lamendin parle ensuite. Il dit qu'il ne traitera pas aujourd'hui la question de travail dans les mines, tenant avant tout à rendre compte aussi brièvement que possible des travaux du Conseil supérieur du travail qui vient de se réunir, et auxquels il a pris part.

Il parle de la proposition qu'il a réussi à faire prendre en considération dans une certaine mesure et concernant l'insaisissabilité des salaires des enfants mineurs.

Il explique les modifications sollicitées en faveur des ouvriers et ayant trait à la retenue sur leurs salaires, opérée en vertu de la loi octroyant pour exploit d'huissier.

Il fait un exposé très clair des avantages qui en résulteront, tout en faisant entrevoir aux commerçants que, et d'un côté on rencontrera des difficultés, d'autre, ils retireront d'autres avantages dans la nouvelle réglementation demandée pour les économats et sociétés coopératives patronales.

Puis M. Lamendin, rend hommage au gouvernement de la République de l'initiative qu'il a prise en instituant le conseil supérieur du Travail, qui, en raison des divers éléments qui le composent, est appelé à donner un bon résultat et à aplanir dans une certaine mesure, les difficultés qui surgissent entre le Capital et le Travail.

Parlant ensuite de l'élection dernière, il se plaint d'être l'objet d'attaques de la part de certaines personnes ; il critique les craintes d'un grand homme politique qui maintenant, dit-il, doit reconnaître que le régime des grands électeurs est passé.

Il termine en disant que M. Lamendin fait un chaleureux appel à l'union et à la concorde ; car de cette union seule dépend l'amélioration du sort des travailleurs.

Cris : Vive Lamendin !

La réunion est levée aux cris répétés de : Vive Basly ! Vive Lamendin ! Vive le syndicat !

***

M. Basly se propose, d'ici à quelque temps de se rendre dans les principaux centres de la circonscription pour y remercier ses électeurs et s'inspirer des besoins de chacun.

Terrible accident aux mines de Noeux

Lundi matin, deux ouvriers mineurs Patin et Fauvel, ont été chargés de procéder à manœuvrer les berlines au treuil de la 11e veine au fond de la fosse n° 7 des mines de Noeux à Barlin. Sarlingue se tenait en haut du plan incliné et Patin au bas.

Vers 9 h. 1/2, ce dernier mettant une berline vide en marche ne l'assura qu'avec le crochet de sûreté et omblie le crochet d'attache.

La berline avait à peine franchi quelques mètres qu'elle dérailla. Le porion Fleurant et le surveillant Faux qui passaient en ce moment aidèrent Patin à remettre la berline sur les rails, mais la secousse qu'ils lui imprimèrent la dégagea du crochet de sûreté. Aussitôt la berline pleine qui était au haut du plan et qui ne se trouvait pas retenue par le contrepoids descendit avec une rapidité vertigineuse passa sur les jambes du surveillant Faux et broya la tête de Patin.

Patin fut tué sur le coup. Faux outre ces contusions dans les reins est la jambe gauche fracturée.

FAITS DIVERS

RUSSIE. — **Les méfaits de l'électricité.** — Un incendie qui s'est déclaré le 6/18 février au palais Anitchkoff, dans le cabinet du travail de l'impératrice, a eu pour cause la nouvelle installation des fils conducteurs de l'éclairage électrique.

L'impératrice était en promenade. Elle ne rentrera qu'après l'extinction du feu.

L'Empereur, qui se trouvait dans son propre cabinet, a été le premier à s'apercevoir du feu. Ayant fait appeler les pompiers, il dirigea lui-même les premières opérations.

On s'est rendu assez promptement maître des flammes.

Les dommages se bornent à la destruction des tapisseries, d'un tapis, de deux tableaux de grande valeur et à la détérioration de deux belles statues de marbre.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

PROCÈS DE PRESSE

Le tribunal correctionnel de Lille a rendu son jugement dans le procès en diffamation intenté par M. le docteur Desmons, maire de Cysoing au journal le *Lillois*. Voici quelques considérants du jugement :

Attendu que dans son numéro du dimanche 5 octobre 1890 un article est inséré dans la seconde page du journal sous ce titre : « Tricoloromanie et Décoromanie du citoyen Desmons. » Il lui est reproché calomnies contre un patriotique président de la guerre, ses commandations correctionnelles et sa conardise pendant l'épidémie de variole.

... Que ces imputations atteignent M. Desmons de la façon la plus outrageante et la plus sensible du sens honneur de patriote, de citoyen et de médecin.

... Qu'en particulier le reproche d'avoir manqué à ses devoirs de médecin pendant la guerre, formulé d'une manière vague et sans explications à l'appui peut prêter aux suppositions les plus infamantes pour M. Desmons.

... Que pour justifier ce reproche, Mors a, dans des conclusions prises à la barre, prétendu que Desmons avait abandonné sa position comme maire et comme président du conseil de révision pour faire réformer son fils cadet, que Desmons répond qu'il n'était alors ni maire, ni président du conseil de révision qui a exempté ses deux frères du service des soldats.

... Attendu qu'il a été fait une édition spéciale de ce numéro contenant l'article incriminé, qu'il a été distribué à Cysoing lors d'une réception officielle.

... Attendu que cet article où la conduite de Desmons est présentée sous un jour défavorable et dépassant tout ce qui est possible d'imaginer, contient des diffamations des plus graves à l'égard de Desmons.

... Attendu que les dits articles ont été publiés en mauvaise foi, dans un but de lucre et dans le seul but de déconsidérer M. Desmons.

Vu l'article 23 de la loi du 29 juillet 1881, condamne Mors, gérant du journal, à l'emprisonnement pendant six jours, par corps à une amende de 500 fr., et aux dépens.

Attendu que Desmons réclame des dommages-intérêts pour préjudice causé par ces diffamations, condamne Mors à les payer la somme de 50 fr. à titre de dommages-intérêts.

Procès en contrefaçon

Un jugement a également été rendu au sujet de procès en contrefaçon intenté par M. Daniel, fabricant de sucreries, demeurant à Lille, M